

## Index Egapro : Index de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Bilendi et l'index de l'égalité professionnelle Femmes Hommes : un très bon premier résultat

### Qu'est-ce que l'index de l'égalité professionnelle Femmes Hommes ?

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une disposition légale à laquelle chaque entreprise française de plus de 50 salariés doit répondre depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 à travers la publication de la note globale ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

Cet index a pour objectif de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de rémunération afin de créer un environnement de travail propice à la diversité et l'inclusion.

Avec la création de l'Unité Economique et Sociale (UES) Bilendi en 2023, regroupant les sociétés Bilendi SA, Bilendi Technology, Badtech et Dateos, Bilendi doit désormais calculer et publier cet index.

L'index, sur 100 points, est composé de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas d'Index inférieur à 85 points, les entreprises doivent fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs.

En cas d'Index inférieur à 75 points, les entreprises doivent publier leurs mesures de correction et de rattrapage.

Les résultats pour notre UES au titre de 2023 sont les suivants :

Indicateurs	Score obtenu	Note maximale
1- Ecart de rémunération (en %)	33	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- Ecart dans les augmentations dans l'année suivant le retour de congé maternité	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
<b>Note Globale</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

### **Ce très bon résultat de 93/100 s'appuie sur les éléments ci-dessous :**

- Période de référence retenue : 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- Effectif global retenu : 102 collaborateurs ;
- Entités du groupe concernées : Bilendi SA, Bilendi Technology, Dateos et Badtech.

### **Notre score en détail**

Depuis la création de Bilendi, les augmentations individuelles sont attribuées selon des directives appliquées à chaque service et en fonction de la performance individuelle de chaque salarié et ce quel que soit son genre. Il s'agit donc pour le groupe d'une continuité en 2023, comme l'attestent les résultats obtenus à l'indicateur N°2.

Cette politique d'attribution des augmentations individuelles s'applique à tous les salariés, justifiant ainsi une note maximale à l'indicateur N°3.

L'index mesure également la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. Nous pouvons constater avec satisfaction que cela est bien le cas chez Bilendi à travers la note maximale obtenue à l'indicateur N°4.

Au final seul, l'indicateur N°1 concernant les écarts de rémunération n'atteint pas la note maximale. Cela s'explique par deux raisons exogènes à notre politique salariale :

- Les embauches intervenues en 2023 ont concerné une population majoritairement jeune, qui s'est vu proposer un niveau de rémunération cohérent avec son niveau d'expérience. Or il se trouve que l'on a compté plus de femmes que d'hommes parmi ces nouvelles recrues ;
- Les écarts de rémunération s'expliquent car les femmes / les hommes sont sur/sous représentés dans certains types de profils professionnels dont les niveaux de rémunération sur le marché du travail sont supérieurs/inférieurs.

Avec trois indicateurs sur 4 obtenant la note maximale et un score global de 93/100, ce très bon résultat vient conforter la politique de rémunération appliquée au sein des entités françaises de notre groupe depuis sa création sur le plan de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.